

ATTESTATION DE PARUTION

Cette annonce est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage, dans :

Référence annonce :	CF148917, N°222564
Nom du support :	* L'Echo Républicain 28 (Groupe Centre France)
Département :	28
Date de parution :	10/11/2023
Parution :	222,35 € HT
Frais de justificatifs :	3,90 € HT
Justificatif numérique :	0,00 € HT
Insertion web :	12,00 € HT
Montant TVA :	47,65 €
Total TTC :	285,90 €

Cette attestation est produite, sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.

Fait le 12 Octobre 2023

La Directrice Générale de Centre France Publicité



Marylène GUERARD

COMMUNE DE MAINVILLIERS

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

DECLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE
DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par arrêté n° 2023AF140 du 10 octobre 2023, le maire de Mainvilliers a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme. L'enquête se déroulera à la mairie de Mainvilliers du 6 novembre 2023 au 20 novembre 2023 aux jours et heures habituels d'ouverture.

Monsieur Philippe BROCHARD, désigné par le Tribunal Administratif d'Orléans comme Commissaire Enquêteur, recevra le public en mairie :

- Lundi 6 novembre de 10h00 à 12h00,
- Vendredi 17 novembre de 14h00 à 15h00,
- Lundi 20 novembre de 16h00 à 17h00.

A partir du lundi 6 novembre, le dossier sera consultable en mairie aux horaires habituels d'ouverture et sur le site internet de la commune : <https://www.ville-mainvilliers.fr/>

Durant l'enquête, les observations peuvent être consignées sur le registre d'enquête en mairie. Elles peuvent aussi être adressées par écrit au commissaire enquêteur à - Mairie de Mainvilliers, Hôtel de ville, Place du marché, 28300 Mainvilliers - ou par voie électronique à l'adresse suivante : PLU-MEC@ville-mainvilliers.fr

La mise en page de l'annonce, située sur la partie droite de la présente attestation est donnée à titre indicatif. Elle ne saurait présager de la mise en page effective dans les colonnes des supports concernés.

Centre France Pub. est habilité à attester des parutions prévues dans le support précité. Centre France Pub. s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant pas l'organisation éditoriale du support et ne respectant pas les conditions générales de vente. Conformément au décret n° 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les supports d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale : www.actulegales.fr.

Fait le 12/10/2023
La directrice Générale
des services,
Patricia Mund

